

## **Avis de la CRAT relatif à l'avant-projet de plan de la revitalisation urbaine dite « Rive droite » à TOURNAI**

Conformément à l'article 474 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le dossier de revitalisation urbaine.

### **1. CONTEXTE DU PROJET**

<u>Brève description du projet</u> :	Revitalisation urbaine dont le projet privé vise la construction de deux immeubles d'un total de 42 appartements, situés en partie sur le site des anciens établissements de la Clinique Saint-Georges. Le projet public vise le réaménagement des quais Saint-Brice et Dumon, ainsi que du Square Becquerelle. Le projet s'accompagne de la construction d'un nouveau siège pour l'intercommunale IDETA et d'une crèche.
<u>Demande</u> :	Revitalisation urbaine
<u>Localisation</u> :	Tournai, en rive droite de l'Escaut, entre le Quai Saint-Brice, le Quai Dumon et la rue du Becquerelle
<u>Demandeurs</u> :	Ville de Tournai, société immobilière Dherte
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	11 mars 2014

## 2. AVIS

**La CRAT remet un avis favorable sur la nouvelle proposition de revitalisation urbaine du site « Rive droite », son périmètre et l'aménagement projeté.**

Cette nouvelle proposition présentée par la Ville s'écartant sensiblement de celle approuvée le 16 juin 2011, l'Administration a souhaité qu'elle soit soumise à l'avis de la CRAT.

La nouvelle proposition, dont le périmètre reste identique au précédent, est justifiée par le fait qu'entre l'élaboration de la première proposition et la seconde, sont apparues les propositions du SPW, division des Voies Hydrauliques, concernant la mise à grand gabarit de l'Escaut dans l'intra-muros de la ville.


Les conséquences de l'adaptation du fleuve aux futures exigences de la navigation impactent plus particulièrement la rive droite. Aussi, afin de réduire et de compenser les effets néfastes de ces travaux auprès de la population, notamment les riverains, le SPW a confié à l'Agence ANMA l'étude d'une proposition d'aménagement paysager des quais dans la partie intra-muros. Cette étude, qui a été présentée aux tournaisiens, propose, comme idée maitresse, la réalisation d'une coulée verte continue. La mobilité a dû aussi être revue dans cette partie de la ville. Il devenait donc indispensable d'adapter le projet initial de Revitalisation à cette nouvelle donne.

Les modifications apportées au projet portent essentiellement sur l'intégration du Quai Dumont dans la coulée verte, la garantie d'un cheminement piétons : vélos en continu, une meilleure mise en scène du Square du Becquerelle, une meilleure répartition des flux de circulation permettant le déplacement aisé des bus du TEC, ainsi qu'une mobilité « apaisée » dans le périmètre de Revitalisation. Le gain en places de stationnement est de trois emplacements par rapport au projet de 2011. Il doit être apprécié en fonction des nombreux emplacements de stationnement qui seront supprimés dans toute la coulée verte.

La CRAT émet toute fois les remarques et suggestions suivantes :

- vérifier s'il ne serait pas plus judicieux de prévoir un stationnement en épi le long de la voirie ouest de la place du Becquerelle ;
- vérifier, sur cette même voirie, si l'accès aux quatre emplacements de stationnement prévus dans la partie sud, ne sera pas gêné par l'axe de circulation Pont de Fer – rue Royale ;
- ne serait-il pas judicieux de déplacer vers la rue J.Hoyois les passages protégés prévus au bas de la rampe d'accès au pont afin de mieux prendre en compte le cheminement actuel naturel des piétons (axe rive gauche - gare) ;
- enfin, il conviendrait de s'assurer que la boucle de retournement des bus TEC au bas de la rampe d'accès au Pont de Fer et l'étranglement qui en découle, ne gênera pas le cheminement des piétons et des cyclistes le long de l'Escaut.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président